

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur du collège Tzama définit les règles qui organisent la vie du collège selon nos valeurs.

Une adhésion de la part des parents :

1. au présent règlement et à son projet pédagogique
2. à l'association : 10€/an/enfant

est indispensable au bon déroulement de la scolarité des enfants.

Ce règlement constitue un contrat entre les différents membres de la communauté éducative (enfants, parents, membres de l'équipe éducative (équipe pédagogique, volontaires européens, direction et intervenants).

Fonctionnement général du collège

• Inscription

Le premier critère d'admission au collège Tzama **est l'adhésion complète** des parents ou représentants légaux aux valeurs de l'association ainsi qu'au présent règlement intérieur. La demande d'inscription est effective dès la remise du dossier d'inscription dûment rempli et complet.

Afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant, les parents veilleront à remplir les fiches de renseignements avec des informations précises et exactes.

• Admission

Période d'essai

Avant l'admission définitive, une période d'essai de trois mois permettra de s'assurer que :

- L'enfant s'épanouit dans la classe,
- L'harmonie au sein de la classe est préservée,
- La famille est satisfaite de ce que propose le collège
- L'équipe éducative est en capacité d'accompagner l'enfant dans son développement et sa progression.

En cas de difficultés avérées, une rencontre sera organisée dans un premier temps entre la famille et l'équipe du collège ~~éc~~ pour étudier comment améliorer la situation.

Si au terme de ces trois mois aucune amélioration n'est constatée, il sera alors décidé de la pertinence ou non d'accueillir l'enfant dans ce cadre scolaire.

Quelle que soit la décision, les frais de scolarité du mois écoulé seront dus.



• Départ de l'enfant en cours d'année scolaire

En cas de départ en cours d'année, un préavis de 2 mois est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction.

Après une période de scolarisation dans notre établissement, si l'enfant devait rejoindre le système classique, la famille informe au plus tôt l'équipe pédagogique, de préférence 3 mois à l'avance, afin de préparer l'enfant à cette transition et faciliter son adaptation future.

• Les tarifs

TARIFS DU COLLEGE

Tarifs 2021-2022 : 6600€ annuels par enfant à temps plein, réduction de 20% pour le deuxième enfant et de 30% pour le troisième enfant.

Possibilités de paiement :

- En totalité au moment de l'inscription. Dans ce cas aucune caution n'est demandée.
- Mensuellement par prélèvement le 1er de chaque mois: 550 €. Dans ce cas une caution équivalente à deux mois d'enseignement est demandée à l'inscription (1100 €). Cette caution vous sera restituée à la fin de la scolarité de votre enfant.

Au moment de l'inscription, merci de vous acquitter par un virement ponctuel : (RIB joint)

- - De la caution correspondant à 2 mois de scolarité soit 1100 €/enfant qui vous seront rendus en fin d'année
- - de l'assurance obligatoire par l'adhésion annuelle à l'association Tzama : 10 €/ enfant
- - des frais de fournitures scolaires : 45 €/enfant/an !

Pour rappel : En cas de départ volontaire en cours d'année volontaire ou sous certaines conditions (mutation, maladie, chômage, inadaptation totale au système éducatif Tzama), il vous sera tout de même demandé un préavis de 2 mois, à envoyer avec accusé de réception à la direction (10A allée des marronniers 68680 KEMBS)

Les décisions pour la réinscription à l'année scolaire suivante devront être confirmées au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

Actions contributives aux frais de scolarité :

Le montant des frais d'écolage ne suffit pas à couvrir l'intégralité des charges de l'école. Nous adoptons une méthode dynamique et joyeuse pour compléter cette prise de risque.

Une part sera constituée de dons et de mécénat, ce travail sera effectué par le bureau et les membres actifs de l'association Tzama.



Une part constituée d'actions menées et organisées par le groupe de parents et amis de l'association dans la mesure où celles-ci restent dans le cadre et l'éthique de l'école :

- organisation d'événements (projections, conférence, anniversaire nature...)
- petit marché
- location de notre structure par une personne souhaitant transmettre des cours de langue, de yoga, de poterie, activités manuelles... s'incluant il va sans dire dans les valeurs de l'association, après les cours. Veuillez prendre contact avec le bureau de l'association si vous souhaitez proposer un projet en ce sens.

• L'organisation de la semaine

La durée de la semaine est de **27h** réparties sur 9 demi-journées (8h30-11h30 le matin et 13h00-16h00 l'après-midi). Les cours ont lieu du lundi au vendredi et le mercredi après-midi est libre. Concernant les vacances, **le calendrier scolaire suit celui de l'académie de Strasbourg**

L'organisation des activités et la gestion du temps de la semaine sont construites avec les élèves. Le travail de préparation de l'emploi du temps fait partie intégrante des apprentissages de la gestion de projet. Il demande de développer le sens de l'écoute et de l'adaptation au réel.

L'approche transversale permet d'avoir de nombreux temps regroupant plusieurs disciplines sous forme de projets. Les temps en extérieur font partie intégrante des temps de cours.

• Personnel

La direction est assurée par Mme Carole Ecoffet.

Contact : college.tzama@gmail.com ou 06 20 32 64 72

La coordination corps enseignants parents est assurée quant à elle par Sandrine Sellès.

Contact : coordination.tzama@gmail.com

Elles sont à la disposition des parents d'élèves pour toutes questions qui concernent :

- le fonctionnement général du collège
- les dispositions administratives (scolarité, autorisation etc...)
- les relations avec l'équipe pédagogique
- l'investissement des familles dans le collège

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants et d'intervenants extérieurs : ils sont présentés sur le site du collège : <https://tzama.fr>

Rubrique Le collège sous rubrique Equipe pédagogique.

Elle est renforcée par des volontaires européens. Leurs missions sont de :

venir en appui au fonctionnement de l'école

apporter le soutien nécessaire à l'autonomie des enfants et en accompagnant les opportunités

d'interaction entre tous les élèves.

Assurer une immersion trilingue en s'adressant aux élèves en anglais ou en allemand

Vie du collège

• Accueil

L'accueil des élèves pour l'entrée en classe a lieu chaque matin **entre 08h15 et 8h30**. Il est effectué par une enseignante. **Vous êtes invités à vous garer dans la rue et à vous rendre au collège à pied.**

Chaque élève - reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement accueilli par un membre de l'équipe éducative.

• Retard

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement du collège, il est demandé aux élèves d'être ponctuels afin que la classe puisse démarrer à 8h30 dans l'intérêt de tous. En cas de retard, il faut téléphoner au 06 20 32 64 72 afin que quelqu'un puisse venir vous ouvrir le portail (**ne pas sonner au périscolaire**).

• Absences

L'absence prévue d'un enfant doit impérativement être signalée de vive voix à un des membres de l'équipe éducative ou à la directrice par mail au plus tard la veille de celle-ci.

Dans le cas d'une absence imprévue, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents par téléphone ou par mail (college.tzama@gmail.com). Contacter la directrice par mail ou par téléphone.

Les RDV médicaux et autres sont de préférence à organiser en dehors des temps scolaires, à défaut, les enseignantes doivent être prévenues au plus vite.

Les absences pour convenances personnelles ne sont pas cautionnées. L'assiduité des élèves est une condition pour leur permettre **l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture.**

En cas d'absence d'un membre de l'équipe enseignante, les parents sont informés et une solution d'accueil des élèves est mis en place dans la mesure du possible.

• Ambiance de travail et Respect :

Le collège Tzama tient à offrir un lieu de travail particulièrement serein et bienveillant, pour que cela soit possible :

- nous ne tolérons aucun acte de violence physique ou verbale, aucune brimade, aucun geste déplacé.

- nous demandons aux élèves d'utiliser un vocabulaire adapté et respectueux, de faire preuve de politesse et de respect entre eux et envers toutes les personnes impliquées dans la vie du collège.



- nous n'autorisons pas l'utilisation du téléphone portable ou de tablettes électroniques dans l'enceinte du collège.

- nous demandons également aux élèves de respecter le matériel fourni et les lieux, d'avoir un comportement responsable et de participer à la propreté de leur cadre de vie.

Toute dégradation volontaire entraînerait une sanction et les réparations seront à la charge des familles.

● Coéducation

La réussite éducative passe par la coéducation : alliance entre l'enfant, les professionnels, la famille et les intervenants.

A ce titre, une attention particulière sera apportée à l'accueil, la communication et la parole de la famille. Une étroite **collaboration** entre les parents et l'équipe éducative est nécessaire, notamment en ce qui concerne **le respect et l'application du règlement**.

Participation à des activités pédagogiques : accompagnement de sorties, aide ponctuelle pour des activités en classe (bricolage, cuisine ...) Mise en place d'une « boîte à idées » : tous les membres de la communauté éducative sont force de proposition.

● Communication à l'équipe

Pour communiquer avec l'équipe enseignante ou avec la directrice, il est possible de passer par l'application **Ecole futée**, par le mail du collège (college.tzama@gmail.com) ou par téléphone au 06 20 32 64 72

● Sortie des classes

La sortie a lieu à **16h**. Elle se fait à l'entrée du collège, sous la supervision d'un membre de l'équipe éducative. **Vous êtes invités à vous garer dans la rue et à vous rendre au portail à l'école à pied.**

● Pause du matin et pause méridienne

Le matin, les élèves apportent un en-cas composé de fruits ou de légumes pour la pause prévue entre 9h45 et 10h00. Tout comme pour le repas et dans le souci de respect de notre projet, les sucreries, bonbons, sucettes, chewing-gums ne sont pas autorisés

Pause méridienne : ce temps, de 11h30 à 13h, est encadré par les membres de l'équipe éducative. Il constitue un temps éducatif à part entière. Les enfants mettent la table, mangent et participent au rangement.

Le panier-repas est fourni par les familles : le déjeuner préparé par la famille sera apporté dans une boîte. Il sera apporté dans un petit sac isotherme marqué au nom de l'enfant. *Afin de vous inscrire dans la continuité des apprentissages proposés, nous vous demandons de privilégier un repas équilibré, composé de produits de saison et si possible s'approchant du zéro déchet.* Il est demandé de ne pas mettre de boisson sucrée.

Nous ne pouvons être tenus responsables de la qualité des repas apportés et notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Les régimes alimentaires spécifiques, pour raisons de santé, feront l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi en concertation avec la direction de l'école et le médecin traitant de l'enfant.

• Suivi pédagogique des enfants

L'évolution des élèves fait l'objet d'un suivi quotidien par les enseignants grâce à leurs observations régulières, aux présentations du matériel spécifique et aux échanges entre les intervenants de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Des rendez-vous individuels sont proposés entre parents et enseignantes afin de rendre compte des progrès de chaque enfant sur simple demande des parents. Il leur suffit de demander un rendez-vous pour se rencontrer à tout moment durant l'année scolaire.

Tout au long de l'année, parents et enseignantes sont invités à signaler tout changement d'attitude (en classe ou à la maison) ou toute difficulté passagère, même minime, pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque élève.

Pour le bien-être de l'élève, ce qu'il vit au collège et à la maison doit répondre à une cohérence d'ensemble. Les principes éducatifs - du collège se construisent à partir du respect de chaque personne (adulte et enfant), et d'un cadre posé à la fois ferme et bienveillant. Nous encourageons les familles à s'approprier ces principes, et sommes ouverts à tout échange à ce sujet.

Hygiène et sécurité

• Maladie

Le collège ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous rappelons également que l'équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur (sauf Projet d'Accueil Individualisé). La photocopie du carnet des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite) doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour.

En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale sera demandé. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli à l'école. Sauf en cas de maladie dont la convalescence dépasse les 6 semaines, nous ne pourrions diminuer les frais de scolarité pour cause d'absence.

• Accidents

En cas d'accident l'équipe fera appel aux sapeurs-pompiers ou au SAMU. Elle prendra toutes les mesures nécessaires et s'engagera à prévenir les parents dans les meilleurs délais.

Une autorisation d'hospitalisation est remplie, lors de l'inscription, pour faire face à toute éventualité. L'équipe pédagogique est formée aux premiers secours.

• Premiers secours

Une armoire à pharmacie est située dans chaque classe et respecte les obligations imposées par l'Éducation Nationale.

- - Aucun antalgique ne sera délivré.

- - En cas d'écorchure : désinfection de la plaie à l'eau et au savon
- - En cas de brûlure : maintien sous l'eau fraîche
- - En cas de coup ou bleu : pose d'une poche de glace
- - Un traitement peut être administré uniquement en cas de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé, supervisé par un médecin.

• Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits au collège :

- les écharpes, préférez les tours de cou tout doux
- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc.),
- les armes ou les jouets imitant les armes
- les jeux de guerres et/ou de combat

Sont également interdits au collège : les sucettes, bonbons, tablettes, smartphones, et objets de valeur. Aucun adulte, en dehors des parents, des membres de l'équipe pédagogique ou des intervenants n'est admis dans l'enceinte de l'établissement.

• Assurance

L'adhésion annuelle à l'association Tzama vous procure la couverture dont vous aurez besoin.

Rupture

Dans l'éventualité d'une mésentente grave entre les parents et l'équipe éducative ou d'un comportement irrespectueux voire dangereux de l'élève vis à vis des autres enfants, de l'équipe ou du matériel, l'école se réserve la possibilité de rompre son engagement vis à vis de la famille avec pour conséquence l'annulation de l'inscription de l'élève ou des élèves de la famille concernée, sans recours possible.

Avant toute rupture, un travail de dialogue, de concertation et de recherche de solutions sera effectué entre l'équipe éducative et les parents afin d'éviter d'en arriver au retrait définitif d'un enfant. Cependant, cette mesure sera inéluctable si aucune solution n'est trouvée et si le problème demeure.

L'équipe éducative se réunira avec les parents, pour les informer de la situation et mettre en place une démarche éducative commune. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou de retrait définitif de l'école peut être prise par l'équipe pédagogique en concertation avec la famille.

Si dans les 30 jours qui suivent, les résultats ne montrent pas d'amélioration pour le bien-être de l'enfant et du groupe, la direction pourra décider du départ de l'enfant. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours, et entraîne l'arrêt de paiement de la scolarité.